

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN

Le public est informé que par arrêté en date du 22 mai 2019, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, par décision N°E19000043 / 33 du 18 mars 2019, a désigné Monsieur Christian MARCHAIS, cadre retraité du secteur bancaire, comme commissaire-enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 25 juin à 9 heures au vendredi 2 août 2019 à 17 heures 30, le dossier d'enquête et un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de l'enquête 2 Avenue Georges Clemenceau 33220 Pineuilh ainsi que dans les mairies des vingt communes de la Communauté de Communes du Pays Foyen et tenus à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions :

- Sur l'un des 21 registres d'enquête, disponibles au siège de l'enquête et dans chaque mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Par correspondance adressée à l'attention du Commissaire-enquêteur, Communauté de Communes du Pays Foyen, 2 Avenue Georges Clemenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public.
- Par voie électronique à l'adresse suivante dédiée à l'enquête : « enquete.publique@paysfoyen.fr »

Les observations et les propositions reçues par voie électronique seront consultables pendant l'enquête sur le site CDC du Pays Foyen (www.paysfoyen.fr) à la rubrique "Cadre de Vie - Environnement > Plan Local d'Urbanisme intercommunal".

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle des Services Techniques et Environnement. Il sera en outre disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Foyen à l'adresse suivante : https://www.paysfoyen.fr/urbanisme-pays-foyen-33_fr.html et sur un poste informatique au siège de l'enquête 2, avenue Georges Clemenceau 33220 PINEUILH.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public, pour recueillir ses observations, propositions au siège de l'enquête 2, Avenue Georges Clemenceau 33220 PINEUILH et dans les mairies de plusieurs communes aux jours et heures repris ci- après :

ENQUETE PUBLIQUE du 25 juin au 02 août 2019 - Permanences :

Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Mardi 25 juin 9h00-12h00
Mairie de Pineuilh : Mardi 25 juin 14h00-17h30
Mairie de Saint Avit Saint Nazaire : Samedi 29 juin 9h00-12h00
Mairie Port Sainte Foy et Ponchapt : Mercredi 3 juillet 8h30-12h30
Mairie Sainte Foy la Grande : Mercredi 3 juillet 13h30-17h15
Mairie Les Lèves et Thoumeyragues : Jeudi 11 juillet 8h30-12h30
Mairie Saint André et Appelles : Jeudi 11 juillet 13h30-18h00
Mairie Pellegrue : Samedi 20 juillet 9h00-12h00
Mairie Pineuilh : Vendredi 26 juillet 9h00-12h00
Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Vendredi 26 juillet 14h00-17h30
Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Mercredi 31 juillet 14h00-17h30
Siège de la Communauté de Communes du Pays Foyen : Vendredi 2 août 14h00-17h30

Des informations complémentaires peuvent également être demandées auprès de M. Laurent FRITSCH, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, responsable du projet (téléphone : 05.57.69.48.55)

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré aux dossiers.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, dans un délai d'un mois, son rapport, ses conclusions motivées et avis, qui seront mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique ainsi que sur son site internet.

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLUi sera soumis à l'approbation du conseil communautaire du Pays Foyen.

Le Président
David ULMANN